PUBLI-NEWS
Industrie bancaire et moyens de paiement

URL :http://www.publi-news.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public

► **11 décembre 2017 - 13:37**

> Version en ligne

RGPD et mise en conformité, les assureurs seront-ils au rendez-vous?

RGPD et mise en conformité, les assureurs seront-ils au rendez-vous? : En cette fin 2017, l'étau se resserre sur tous les acteurs impactés par le RGPD (règlement général pour la protection des données). A moins de six mois de l'entrée en vigueur, fixée au 25 mai 2018, les assureurs – pleinement concernés par la mesure – sont-ils enclins à répondre à leur obligation de se mettre en conformité? Dans une large étude quantitative*, publiée en septembre 2017, en partenariat avec Opinion Way, le cabinet d'actuariat conseil et de gestion des risques **Optimind** Winter a interrogé* 104 professionnels**, appartenant à 74 sociétés distinctes***, pour prendre le pouls de la préparation au RGPD auprès du secteur de l'assurance. Juillet-Septembre 2017 : premier point d'étape Sur la question de l'état d'avancement de la mise en conformité RGPD, 80 % des répondants déclarent avoir entamé des démarches, 13 % confient ne pas être au courant de la nouvelle législation à venir, et 7 % admettent ne pas avoir commencé à s'y préparer. Sur 78 % des interviewés confirmant être en conformité ou être en cours de l'être, 54 % indiquent avoir identifié et initié les principaux chantiers, tandis que 24 % précisent qu'ils ne démarreront leurs chantiers qu'à compter de janvier 2018. «La proportion des répondants qui vont initier les travaux à compter de 2018 pourrait laisser penser que le plus important reste encore à faire. Si le cadrage du projet a d'ores et déjà été fait, il reste désormais à mettre en œuvre les actions et remédiations qui en découlent dans un délai très court. On constate qu'aucune entreprise ne compte s'y mettre en mai 2018, et pouvons en déduire qu'il y a eu une forte prise de conscience»,constate **Optimind** Winter. Interrogés sur l'avancement de la mise en œuvre opérationnelle RGPD, les sondés expliquent avoir réalisé, ou tout du moins planifié et priorisé un inventaire des traitements à 73 %, une revue des processus internes de leur organisation impactés par le RGPD à 74 %, la production d'une documentation dédiée à 72 %. Les consultés sont, par ailleurs, 73 % à bien appréhender la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO), 36 % - à peine - à savoir comment satisfaire les principes privacy by design et privacy by default, et 75 % à déclarer être en mesure de concevoir une méthodologie d'analyse d'impact. « La proportion (32 %) des répondants ne connaissant pas les exigences auxquelles ils sont assujettis est révélatrice de la façon dont le RGPD est appréhendé. Cela peut signifier qu'ils n'ont pas encore démarré la phase de cadrage de leur projet pour bien comprendre le règlement et ses impacts, qu'il reste encore des zones floues quant à l'application du RGPD, ou que la situation actuelle de leur entreprise ne leur permet pas de savoir clairement ce qu'il reste à mettre en œuvre», énonce le cabinet d'actuariat conseil. Questionnés sur la production de la mention CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés), prenant acte des nouveaux droits des personnes concernées (droit à la portabilité, durée de conservation des données...), 74 % des interviewés expriment l'avoir mise en œuvre ou tout du moins avoir l'intention de le faire en 2018. En effet, parmi eux, 19 % l'ont déjàfait et 55 % envisagent de le faire à partir de l'année prochaine. Pour ce dernier cas, «cela peut s'expliquer par la complexité de la mise en œuvre d'un tel chantier, en plus du recensement des supports concernés. Il y a un vrai, long et compliqué travail d'élaboration des mentions, d'autant plus que les modèles CNIL tardent à arriver», souligne **Optimind** Winter. Enfin, sur le niveau de sensibilisation des collaborateurs, 64 % des répondants estiment qu'ils ne le sont pas assez, 33 % pensent au contraire qu'ils le sont suffisamment et 3 % considèrent qu'ils ne sont pas concernés. « Peu d'entreprises mettaient jusqu'ici en œuvre les moyens nécessaires de formation et de sensibilisation des collaborateurs sur la question de la protection des données personnelles », justifie **Optimind** Winter. Décembre 2017 : l'assurance, un des secteurs les plus avancés «Pour ce que nous constatons sur le terrain, les assureurs, au même titre que les banques, font aujourd'hui partis des acteurs les plus avancés sur l'application du RGPD. Ils se sont emparés très vite du sujet, dès 2016», note Raphaël Brun, manager en charge de l'offre RGPD au sein du cabinet de conseil en transformation des entreprises Wavestone. Deux raisons concourent à expliquer cette " maturité " sur la question. Les compagnies d'assurances sont des organisations qui disposaient déjà de filières conformité et ont donc pu identifier très tôt qui devait prendre les rênes des modifications à entreprendre pour les transformer en programme. Second point : elles sont

PUBLI-NEWS
Industrie bancaire et moyens de paiement

URL :http://www.publi-news.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public

► **11 décembre 2017 - 13:37**

> Version en ligne

habituées à être confrontées à de nouvelles réglementations, à leurs déclinaisons opérationnelles et s'en retrouvent, du coup, plus agiles. « Nous avons pu observer dans tous nos accompagnements que les assureurs se sont toujours posés beaucoup de questions sur la protection des données personnelles, notamment sur les diverses utilisations possibles ou encore sur les évolutions des processus de manipulation des données de santé et médicales » rapporte Raphaël Brun. Aujourd'hui, selon le manager en charge de l'offre RGPD de Wavestone, les compagnies d'assurance sont en cours ou ont déjà défini leur organisation cible avec les politiques et directives associées. « Ils ont déjà réalisé les travaux d'analyse d'écarts et commencé à travailler à l'adaptation de leur processus métier à la réglementation. Ils sont également en cours, ou ont déjà mis en œuvre, les évolutions sur leurs systèmes informatiques, ce qui est le plus gros travail pour la plupart des acteurs car 50 % des coûts de mise en conformité sont liés au chantier IT» indique Raphaël Brun. Certains défis sont encore à relever Si la plupart des acteurs du monde de l'assurance semblent être en ordre de marche, en particulier les groupes les plus importants, qui disposent des budgets d'investissement, des expertises et des partenariats nécessaires pour se mettre en conformité avec le RGPD dans les temps, les défis à relever sont encore nombreux. Ainsi, sur la question de l'architecture informatique, la suppression des données (droit à l'oubli) suscite beaucoup d'interrogations. Comment faire fonctionner un écosystème associé à une donnée lorsque celle-ci disparaît, puisque le système n'a pas été conçu pour continuer à travailler sans? Le sujet de la gestion des consentements reste également très présent. Comment traiter les consentements différenciés? «Nous en revenons à des problématiques historiques de gestion de la relation client. Comment faire pour obtenir une vision de la relation client à 360°, mais complètement unifiée, alors même que l'on propose des produits très distincts les uns des autres et parfois même dans le cadre de fusion et de rapprochement d'entités?», interroge le manager de Wavestone. Alain Le Corre, partner au sein d' **Optimind** Winter, ajoute et confirme : « Les ¾ des assureurs ont déjà désigné un DPO, c'est un bon point. Pour ceux qui ne l'ont pas fait, cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas nommé au moins un chef de projet pour assurer les chantiers, mais nous dénotons un certain retard sur l'organisation et la sensibilisation/formation des collaborateurs. Nous allons observer de réels changements dans la façon d'adresser les process, les clients et les produits suite à cette mise en conformité. Néanmoins, le point qui apparaît le plus bloquant aujourd'hui, pour nous, se réfère à la transformation des outils, à savoir les systèmes d'information. La plupart des assureurs sont partis sur des plans de transformation qui dureront en moyenne 2 ans. Il est ainsi aisé d'anticiper que la mise en œuvre complète du RGPD sera plus éloignée que mai 2018», conclut-il. * Étude réalisée en ligne du 4 au 19 juillet 2017, dans le respect des procédures et règles de la norme ISO 20252 ** 42 % œuvrant en Juridique et Conformité, 29 % de dirigeants d'entreprise, 19 % de DSI (directeur des systèmes d'informations) et 10 % travaillant en Risques et Contrôle. *** 58% de sociétés d'assurance, 25% de mutuelles, 14% de bancassureurs et 3% d'autres.